

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.12.419

**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public de
l'Eau Potable - Année
2019**

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Valérie DUBOIS, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Zalissa ZOUNGRANA

Suppléant(s) :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Minerve CALDERARI, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Valérie SCHERMANN, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.12.419**

EAU

Rapporteur : Monsieur HUREAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - ANNEE 2019

Après le vote du compte administratif 2019 relatif à l'exercice de la compétence eau potable par délibération n°151 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 16 juillet 2020, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2019.

Il a pour objectifs :

- de fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- caractéristiques techniques du service de l'eau potable ;
- tarification et recettes du service ;
- indicateurs de performance ;
- financement des investissements ;
- abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 14 décembre 2020,

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 décembre 2020	<u>Affiché le :</u> 29 décembre 2020



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

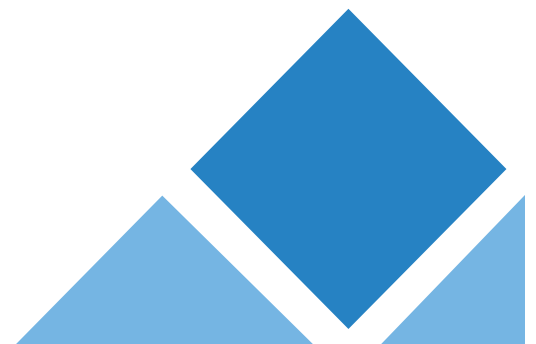
DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

GrandAngoulême

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

PRIX & QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	6
1.5. Ressources en eau	7
1.5.1. Production	7
1.5.2. Importations	7
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	8
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	8
1.6.2. Exportations d'eau à d'autres collectivités ()	8
1.6.3. Autres volumes	9
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.	9
1.7. Le patrimoine du service	9
2. Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1. Modalités de tarification	10
2.1.1. Tarifs domestiques	10
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3. Recettes	13
3. Indicateurs de performance	16
3.1. Qualité de l'eau distribuée	16
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	17
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	17
3.4. Indicateurs de performance du réseau	19
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	20
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	21
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	21
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	22
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	22

3.4.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements	23
3.4.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	23
3.4.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	24
3.4.9.	Taux de réclamations	24
4.	Financement des investissements	25
4.1.	Montants financiers	25
4.2.	État de la dette du service	26
4.3.	Amortissements	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableaux récapitulatifs des indicateurs	28
6.1.	Boeme	28
6.2.	Périmètre 2019	29
6.3.	Braconne	30
6.4.	A l'échelle du territoire de GrandAngoulême	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GrandAngoulême (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL-ET-GIGET, VOULGÉZAC, VOUZAN
- **Modes de gestion** :

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion
Boeme	Concession de service	CLAIX, MOUTHIERS-SUR-BOËME, PLASSAC-ROUFFIAC, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, VOEUIL-ET-GIGET
Périmètre 2019	Concession de service	ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BOUËX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOUZAN
Braconne	Concession de service	BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, VINDELLE

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Boeme				
Boeme AGUR 2015	AGUR	Affermage	1/01/2015	31/12/2027
Périmètre 2019				
Périmètre SEMEA SPL 2018	SEMEA SPL	Affermage	1/04/2017	1/04/2037
Braconne				
Braconne VEOLIA EAU 2015	Agence VEOLIA EAU	Affermage	1/01/2015	31/12/2024

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Périmètre SEMEA SPL 2018 (Périmètre 2019)		
Avenant numéro 1 (2017-12)	01/01/2018	Extension du périmètre affermé aux communes de Sireuil et Trois Palis
Avenant numéro 2 (2018-07)	1/07/2018	Evolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI,
Avenant numéro 3	1/01/2019	Extension du périmètre affermé aux communes d'Asnières sur Nouère et Marsac,
Avenant numéro 4	1/01/2019	Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs
Avenant numéro 5	1/01/2020	Modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs
Braconne VEOLIA EAU 2015 (Braconne)		
Avenant n°1	1/01/2017	Intégration d'ouvrages
Avenant n°2	1/01/2018	Contrat tripartite (GA et SIAEP NOC)

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

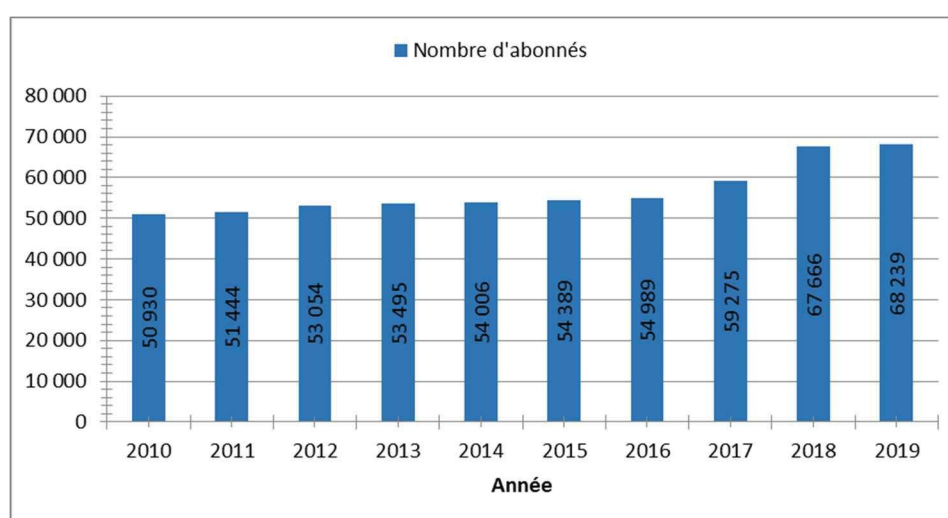
La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Boeme	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations, du génie civil
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des canalisations <6m, des équipements électromécaniques
Périmètre 2019	
Collectivité	Renouvellement -du génie civil, clôtures et portails, de la voirie, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations, Toiture, couverture, zinguerie
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, Eclairage extérieur des ouvrages et sites, Equipements de mesures, Equipements hydrauliques de traitement et pompage, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers
Braconne	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations, du génie civil
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des canalisations <6m, des équipements électromécaniques

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2019, le service public d'eau potable a desservi 68 239 abonnés représentant une population de 147 518 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,16 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2018	67 666 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2019	68 239 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2019	67 705 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2019	534 abonnés
Variation en %	0,85 %



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,24 abonnés/km pour l'année 2019.

En 2019, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 107,9 m³/abonné (106,2 m³/abonné en 2018).

1.5. Ressources en eau

1.5.1. Production

Site de production	Volume produit en 2018 (m3)	Volume produit en 2019 (m3)	Variation en %
Boeme			
Aucune production			
Périmètre 2019			
LA GRANGE A L'ABBE (Station)	0	12 046	-
LE PONTY (Station)	252 038	166 384	-33,98
PONTIL (Traitement -Source de la Touvre))	7 671 407	7 522 207	-1,94
Braconne			
Station de pompage de CHAMARANDE	735 088	805 295	9,55
Usine de traitement de MAINE JOIZEAU	213 317	167 187	-21,63
TOTAL	8 871 850	8 673 119	-2,00

1.5.2. Importations

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2018 (m3)	Volume acheté en 2019 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2019 (en %)
Boeme	SEP DU SUD CHARENTE Montmorélien	660 114	612 320	-7,24	80
	GrandAngoulême Périmètre 2019	32 273	34 804	7,84	60
Périmètre 2019	SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE Chazelles	2 725	2 941	7,93	60
	SEP DU SUD CHARENTE Ronsenac	1 088	2 179	100,28	60
	GRAND COGNAC Chateauneuf-Criteuil	72 075	67 809	6,29	60
	CDC DU ROUILLACAIS	114 381*	127 943	11,86	60
	GrandAngoulême Boeme	5 943	8 749	47,22	80
Braconne	SIAEP NORD OUEST CHARENTE	Non disponible	41 953	-	60
TOTAL		882 656**	898 698	-	-

*compteurs d'échanges d'eau au sein du territoire ont été installés courant 2018. Le volume importé est obtenu à partir du rendement de réseau et de la consommation. **Total volume importé partiel

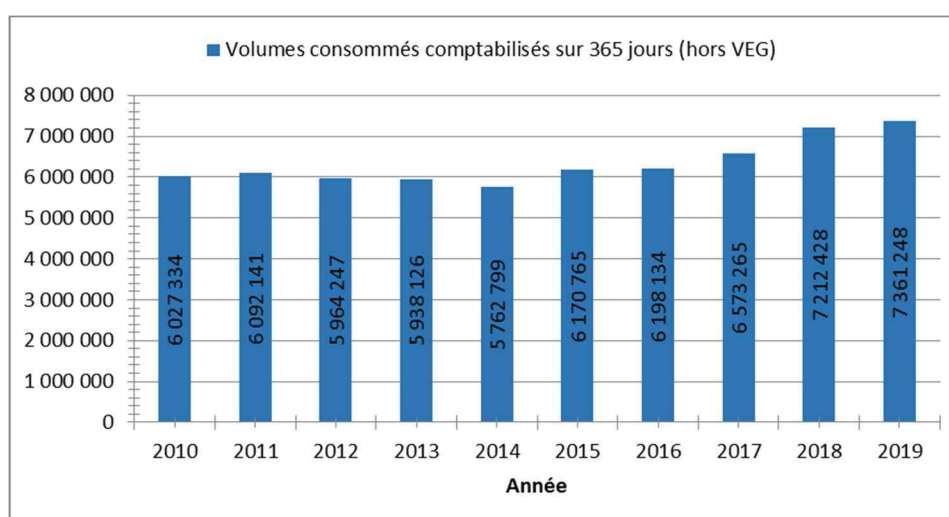
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommés en 2018 (m3)	Volume consommés en 2019 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	5 465 044	5 541 683	1,40
Autres abonnés	1 723 697	1 819 565	5,56
Total vendu aux abonnés	7 188 741	7 361 248	2,04



1.6.2. Exportations d'eau à d'autres collectivités ⁽²⁾

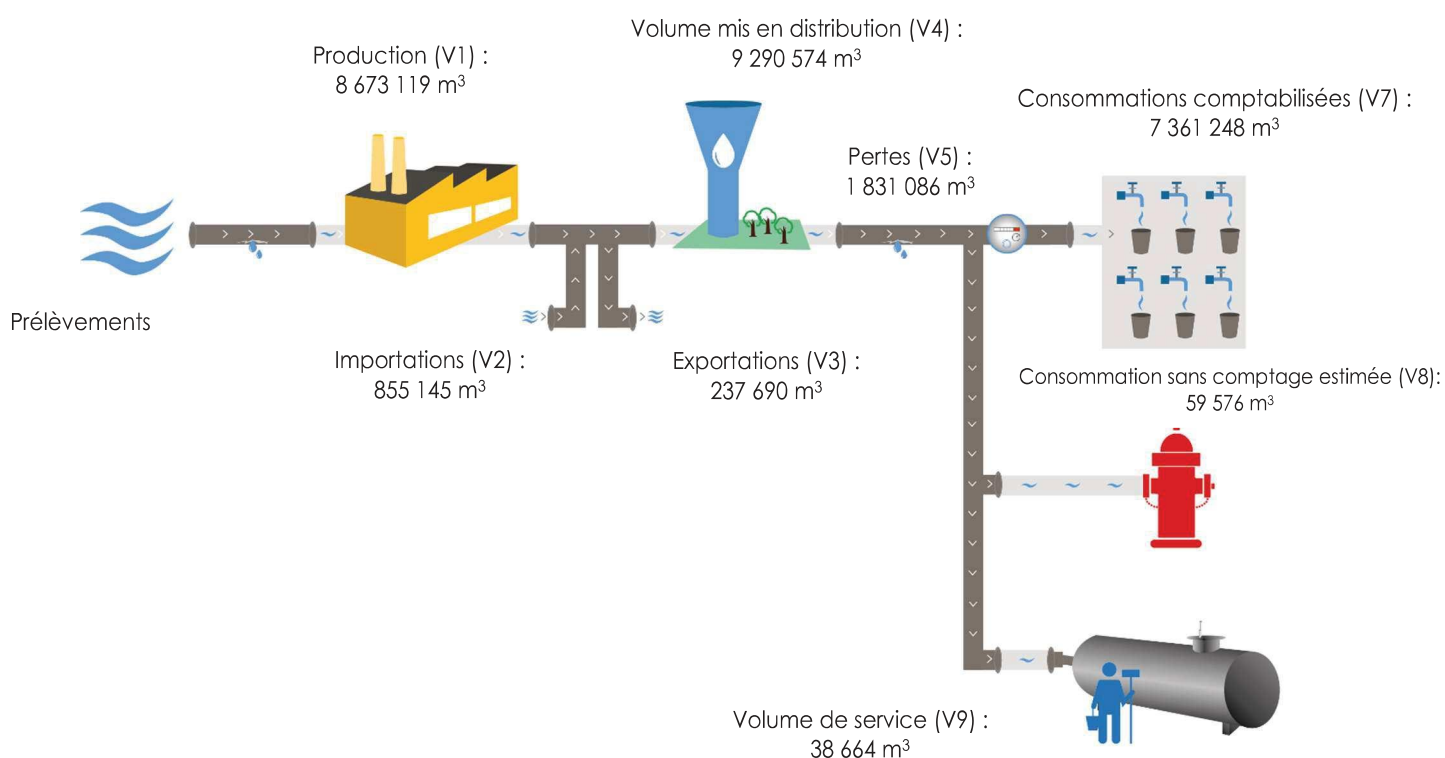
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2018 (m3)	Volume exporté en 2019 (m3)	Variation en %
Boeme	SEP DU SUD CHARENTE Font Chaude	14 650	15 071	2,87
	GrandAngoulême Périmètre 2019	5 943	8 749	47,22
Périmètre 2019	SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE	195 444	187 692	-3,97
Périmètre 2019	EAU INDUSTRIELLE NERSAC	13 840	0	-100,00
Périmètre 2019	GrandAngoulême Boeme	27 696	38 784	40,03
Braconne	SIAEP NORD OUEST CHARENTE	nc	34 927	inf
TOTAL		257 573	285 223	10,73

² Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2018 (m3)	Exercice 2019 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	1 723 697	1 819 565	5,56
Volume de service	21 460	38 664	80,17

1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.



1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2019
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 739,22
Nombre de réservoirs	32
Nombre de compteurs abonnés	73 200
Nombre total des branchements	64 361
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	31
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	173
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,05
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,27

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- Boeme

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	39,7800 €	39,7800 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,6727 €/m3	0,6725 €/m3	-0,03 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	29,7300 €	30,4000 €	2,25 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,4810 €/m3	0,4920 €/m3	2,29 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance pollution	0,3300	0,3300 €/m3	0 %
Redevance prélèvement	0,0880	0,0652 €/m3	-25,91 %

- Périimètre 2019

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	2,2100 €	2,2100 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,2112 €/m3	0,2112 €/m3	0 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	30,2500 €	30,9800 €	2.41 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,8809 €/m3	0,9071 €/m3	2.97 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance pollution	0,3300	0,3300 €/m3	0 %
Redevance prélèvement	0,0750	0,0700 €/m3	-2.1 %

- Braconne

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	28,0000 €	28,0000 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,7051 €/m3	0,7049 €/m3	-0.03 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	27,6600 €	28,4200 €	2.75 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,6440 €/m3	0,6620 €/m3	2.8 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance pollution domestique	0,3300	0,3300 €/m3	0 %
Redevance prélèvement	0,0854	0,0854 €/m3	0 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2019	1er janvier 2020
Boeme	Part de la collectivité	120,50 € HT	120,48 € HT
	Part de l'exploitant	87,45 € HT	89,44 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,16 € HT	47,42 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,20 €	14,15 €
	Total HT	258,11 €	257,34 €
	Total TTC	272,31 €	271,49 €
Périmètre 2019	Part de la collectivité	27,55 € HT	27,55 € HT
	Part de l'exploitant	135,96 € HT	139,83 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	48,60 € HT	48,00 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	11,67 €	11,85 €
	Total HT	212,11 €	215,39 €
	Total TTC	223,78 €	227,23 €
Braconne	Part de la collectivité	112,61 € HT	112,59 € HT
	Part de l'exploitant	104,94 € HT	107,86 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,85 € HT	49,85 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,71 €	14,87 €
	Total HT	267,40 €	270,30 €
	Total TTC	282,11 €	285,16 €

2.3. Recettes

- Boeme

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	499 403,61	504 218,02
<i>Dont abonnements domestiques</i>	180 729,79	186 639,20
Régularisation des ventes d'eau	-3 547,55	-4 443,87
Total recettes de ventes d'eau	495 856,06	499 774,15

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	349 198,43	367 537,83
<i>Dont abonnements</i>	130 237,00	139 007,00
Régularisation des ventes d'eau	-2 494,00	-3 129,00
Recette de vente d'eau en gros	4 380,35	4 241,77
Total recettes de ventes d'eau	351 085,28	368 650,60
Recettes liées aux travaux	51 152,96	50 090,51
Total des autres recettes	51 152,96	50 090,51
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	41 310,10	42 946,30
Agence de l'Eau - Pollution	140 270,00	149 206,00
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	181 580,10	192 152,30
Total des recettes	583 818,34	610 893,41

- Périmètre 2019

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 330 298,75	1 449 177,90
<i>Dont abonnements domestiques</i>	167 636,62	177 669,56
Total recettes de ventes d'eau	1 330 298,75	1 449 177,90
Autres recettes	176 500,00	125 065,00
Total des autres recettes	176 500,00	125 065,00
Total des recettes	1 506 798,75	1 574 242,90

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	6 913 285,60	7 394 693,94
<i>Dont abonnements</i>	1 697 930,53	1 802 269,39
Régularisation des ventes d'eau	-89 977,39	-167 623,07
Recette de vente d'eau en gros	52 657,06	44 044,00
Total recettes de ventes d'eau	6 875 965,27	7 271 114,71
Produits et accessoires	636 970,68	632 968,73
Recettes liées aux travaux	324 182,76	451 152,72
Total des autres recettes	961 153,44	1 084 121,45
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	458 868,70	453 458,00
Agence de l'Eau - Pollution	1 758 681,33	1 825 150,00
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	2 217 550,03	2 278 608,00
Total des recettes	10 054 668,74	10 633 844,32

- Braconne

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	599 076,65	639 170,51
<i>Dont abonnements domestiques</i>	166 424,62	167 692,00
Régularisation des ventes d'eau	-27 612,16	-21 186,57
Total recettes de ventes d'eau	571 464,49	617 983,94

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	547 339,28	596 240,27
<i>Dont abonnements</i>	160 839,99	165 660,66
Régularisation des ventes d'eau	-25 144,36	-19 084,67
Total recettes de ventes d'eau	522 194,92	577 155,60
Produits et accessoires	*	*
Recettes liées aux travaux	*	*
Total des autres recettes	-	-
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	*	*
Agence de l'Eau - Pollution	*	*
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	-	-
Total des recettes	-	-

*Données disponibles à l'échelle du contrat et non sur le territoire de Grand Angoulême.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2018	Taux de conformité 2019
Boeme		
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	89.02 %*
Périmètre 2019		
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	100 %
Braconne		
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	97.56 %	98.86 %**
Global		
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	95.33 %

* Juillet à septembre : 7 Analyses non conformes pour le paramètre CVM (Chlorure de Vinyl monomère) pour Plassac (Les Merceron et Chez Viaud) et Le Petit Mur à Roulet ; 21/08/19 : 1 pour le plomb et 1 pour le nickel

**Analyse ARS du 04/04/2019 à l'Ecole d'Anais : Nitrate = 50.6 mg/L. Recontrôle ARS du 09/04 conforme.

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **77 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

Service	Indice d'avancement de protection de la ressource
Boeme	79 %
Périmètre 2019	61 %
Braconnne	79 %

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

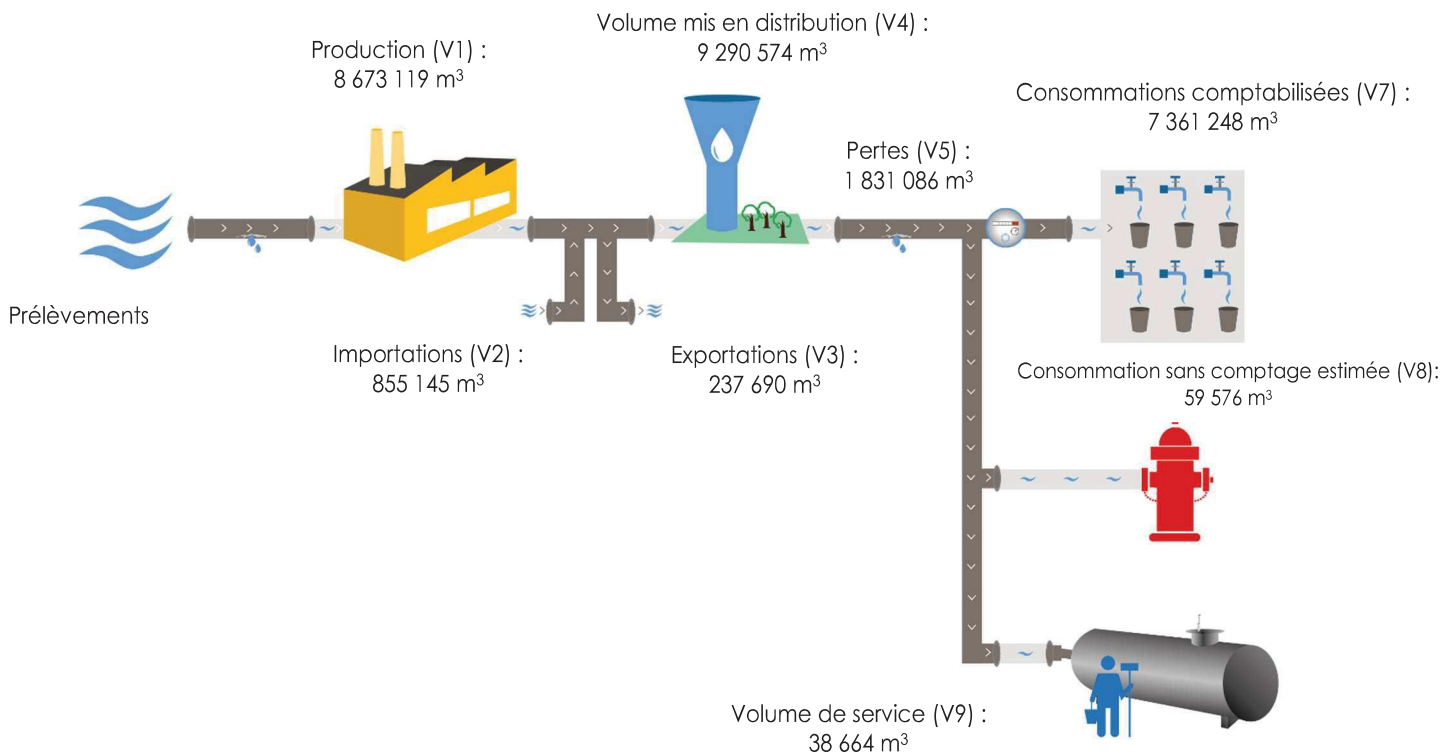
		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Boeme	10	5	10	oui	4	11	10	10	0	10	10	10	10	5	105
Périmètre 2019	10	5	10	oui	5	11	10	10	10	10	10	10	10	5	116
Braconne	10	5	10	oui	2	15	10	10	0	10	10	10	0	5	97

3.4. Indicateurs de performance du réseau



NB : Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours.

3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Boeme		
Rendement du réseau (en %)	76,62 %	76,28 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	6,06	5,61
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	75,47 %	74,09 %
Périmètre 2019		
Rendement du réseau (en %)	79,21 %*	82,57 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	14,31*	14,02
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	77,69 %*	81,11 %
* Ces indicateurs sont ceux du Périmètre 2018 et n'intègre pas les données d'Asnières sur Nouère et de Marsac.		
Braconne		
Rendement du réseau (en %)	61,31 %	70,94 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,21	8,90
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	61,31 %	68,08 %
Global		
Rendement du réseau (en %)	78,76 %**	80,78 %**
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km	12,16**	12,13**

	Exercice 2018	Exercice 2019
de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]		
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	77,45 %**	79,23 %**
** Ces indicateurs sont calculés avec pour certains volumes des estimations		

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,04 m³/j/km** (3,40 en 2018).

Service	Indice linéaire des volumes non comptés
Boeme	1,83 m ³ /j/km
Périmètre 2019	3,11 m ³ /j/km
Braconne	3,87 m ³ /j/km

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **2,88 m³/j/km** (3,28 en 2018).

Service	Indice linéaire des pertes en réseau
Boeme	1,74 m ³ /j/km
Périmètre 2019	2,96 m ³ /j/km
Braconne	3,65 m ³ /j/km

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2019, 9.94 km de linéaire de réseau ont été renouvelés,
- Au cours des 5 dernières années, 12.33 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,71 %**.

Service	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Boeme	non calculé
Périmètre 2019	0,70%
Braconne	1,55 %

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, **153 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **2,2** (2,3 en 2018)

Service	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
Boeme	6,97
Périmètre 2019	1,60
Braconne	4,50

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1,5** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de **100 %**.

Service	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements
Boeme	96.55 %
Périmètre 2019	100 %
Braconne	100 %

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	783 473,00 €	740 912,00 €
Epargne brute annuelle en €	1 896 392 €	4 380 645 €
Durée d'extinction de la dette en années	0,4 an(s)	0.2 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

Service	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
Boeme	1,14
Périmètre 2019	1,42
Braconnne	1,20

3.4.9. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 63

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de **0,92 pour 1000 abonnés** (0,58 en 2018).

Service	Taux de réclamations
Boeme	7,18
Périmètre 2019	0,40
Braconnne	1,00

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019
Boeme	
Mouthiers - Grand Guillon - Renouvellement de 765 ml de PVC 63 mmm	76 891,01
Mouthiers Allée des Genevriers - renouvellement de 110 ml canalisation en PVC 53/63 + 8 bchts	
Roullet - Aire de Grand Passage - extension de 851 ml de PE 63 mm	47 228,78
Périmètre 2019	
Déconstruction partielle du réservoir de Toutifaut (Soyaux) - 500 m3	217 534,00
Réhabilitation du bâti de l'usine de Forges (Mouthiers sur Boème)	210 000,00
Braconne	
Balzac - Coursac - Renouvellement de 148 ml en PVC 63 + 3 branchements	31 849,80
Jauldes - La Combe à Roux - Renouvellement de 1 593 ml de canalisation en pvc 63 mm + 9 branchements	133 783,01
Brie - Chez Joigny - Renouvellement de 540 ml de PVC 63 mm + 4 branchements	53 711,27
Champniers - Rue Jean MERMOZ - renouvellement de 1480 ml en PVC 125 + 12 branchements	180 653,66
Champniers - Les Coussauds : renouvellement de 302 ml en PVC 75, de 155 ml en PVC 63 + 29 branchements	88 190,67
Champniers - Rue des Colverts - Renouvellement de 295 ml en PVC 110 + 2 branchements	40 798,79
Global	
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 080 640,99
Montants des subventions en €	0,00
Montants des contributions au budget général en €	0,00

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		783 473,00	740 911,72
Montant remboursé en €	en capital	91 332,00	106 227,90
	En intérêts	23 512,00	30 344,29

4.3. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 1 445 941,00 € (1 199 609,00 € en 2018).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2019, le service a reçu 193 demandes d'abandon de créance et en a accordé 121, pour un montant de 54 949 €.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 2 000 € en 2019 pour les actions suivantes :

- Eau Vive Vouzan

6. Tableaux récapitulatifs des indicateurs

6.1. Boeme

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	241,22
VP.059	Volume produit	0
VP.060	Volume importé	647 124
VP.061	Volume exporté	23 820
VP.063	Volume comptabilisé domestique	461 825
VP.220	Volume de service	6 911
VP.221	Volume consommé sans comptage	1 097
VP.056	Nombre d'abonnés	4 735 abonnés
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	868 424,75 €
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés	124 119,79
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 635
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,26 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,0
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	89,02
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	76,28
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,83
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,74
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	-
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,00
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	96,55
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,14
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	7,18

6.2. Périmètre 2019

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	1 276,44
VP.059	Volume produit	7 700 637
VP.060	Volume importé	209 621
VP.061	Volume exporté	226 476
VP.063	Volume comptabilisé domestique	6 232 549
VP.220	Volume de service	19 565
VP.221	Volume consommé sans comptage	1 819 565
VP.056	Nombre d'abonnés	57 529 abonnés
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	8 720 292,77 €
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés	427 534,00
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	54 653 €
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	124 832
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,89 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,0
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	82,57
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,11
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,96
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,79
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	61
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,16
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	96
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,42
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,40

6.3. Braconne

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	221,56
VP.059	Volume produit	972 482
VP.060	Volume importé	41 953
VP.061	Volume exporté	34 927
VP.063	Volume comptabilisé domestique	666 874
VP.220	Volume de service	12 188
VP.221	Volume consommé sans comptage	5 675
VP.056	Nombre d'abonnés	5 975 abonnés
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	1 195 139,54 €
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés	528 987,20
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	296 €
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 051
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,38 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2,0
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	98,86
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	70,94
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,87
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,65
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1,55
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,45
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,20
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,00

6.4. A l'échelle du territoire de GrandAngoulême

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	1 739,22
VP.059	Volume produit	8 673 119
VP.060	Volume importé	855 145
VP.061	Volume exporté	237 690
VP.063	Volume comptabilisé domestique	7 361 248
VP.220	Volume de service	38 664
VP.221	Volume consommé sans comptage	59 576
VP.056	Nombre d'abonnés	68 239 abonnés
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	10 783 857
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés	1 080 640,99
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	54 949 €
VP.182	Encours total de la dette	740 912,00 €
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	147 518
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,3
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	95.33
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	80,78
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,04
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,88
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,71
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	77
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,18
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0.2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,25
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,92